

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 14 MARS 2023 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-03-025	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme COULAIS Damien
2023-03-026	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2023	Arrêt du PV
2023-03-027	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Adopté à l'unanimité
2023-03-028	Indemnités des élus 2022	Adopté à l'unanimité
2023-03-029	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Commune	Adopté à l'unanimité
2023-03-030	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2023-03-031	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2023-03-032	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Panneaux Photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2023-03-033	Approbation du compte administratif 2022 - Budget Commune	Adopté à l'unanimité
2023-03-034	Approbation du compte administratif 2022 - Budget lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2023-03-035	Approbation du compte administratif 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2023-03-036	Approbation du compte administratif 2022 - Budget Panneaux Photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2023-03-037	Affectation des résultats 2022 - Budget Commune	Adopté à l'unanimité
2023-03-038	Affectation des résultats 2022 - Budget lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2023-03-039	Affectation des résultats 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2023-03-040	Vote du budget primitif 2023 - Budget Commune	Adopté à l'unanimité
2023-03-041	Vote du budget primitif 2023 - Budget lotissement Le Gerbier	Adopté à l'unanimité
2023-03-042	Vote du budget primitif 2023 - Budget lotissement Le Chêne Vert	Adopté à l'unanimité
2023-03-043	Vote du budget primitif 2023 - Budget Panneaux Photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2023-03-044	Communauté de Communes Pays de Fontenay - Vendée : Désignation d'un membre pour la commission " Environnement - Développement durable- Déchets"	Adopté à l'unanimité
2023-03-045	Lotissement Le Chêne Vert : Mission maîtrise d'œuvre	Adopté à l'unanimité
2023-03-046	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 16 mars 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2023

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 21 mars 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 21 mars 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-025-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les conseillers proposés :

- COULAIS Damien
- DIEUMEGARD Romain
- FAUCHERON Jean-Michel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

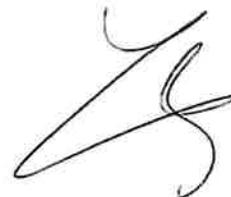
-**NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

- COULAIS Damien

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

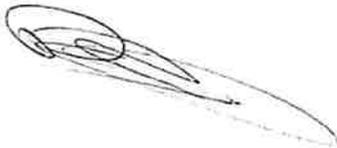
2023-03-026-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 21 février 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 février 2023 a été transmis par mail le 9 mars 2023 à Mmes et MM. les conseillers municipaux de Sérigné.

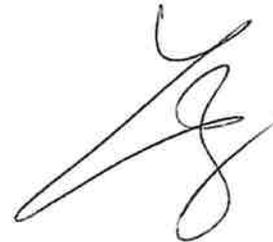
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-**ARRETE** le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 21 février 2023

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2023_03_027-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-027-Compte rendu des décisions prises par le Maire

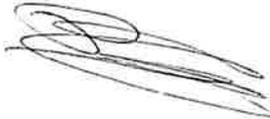
Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

1. Devis de SEMAT ET LAJOIE (Huissiers de justice) concernant le constat d'affichage du panneau du Permis d'Aménager du Lotissement Le Chêne Vert d'un montant de 263,01 € HT soit 315,61 € TTC
2. Devis de Romain Informatique concernant l'achat d'un ordinateur portable reconditionné pour la bibliothèque d'un montant de 604,08 € HT soit 724,90 € TTC
3. Devis de Guyonnet SAS concernant le rideau métallique de la superette d'un montant de 2374,00 € HT soit 2848,80 € TTC.

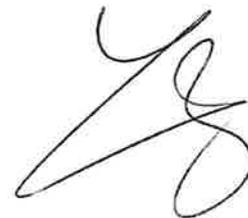
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*

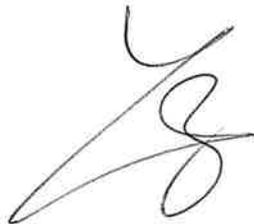


*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023

Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-028-Indemnités des élus 2022

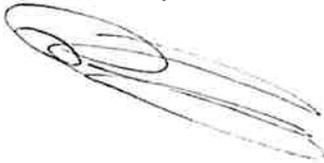
Le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat. »

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des indemnités des élus pour l'année 2022.

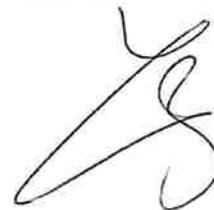
Après délibération, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE de l'état des indemnités des élus pour l'année 2022 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-029-Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

21/03/2023 SLO

ID : 085-218502813-20230314-2023_03_030-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-030-Approbation du compte de gestion 2022 - Budget lotissement Le Gerbier

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

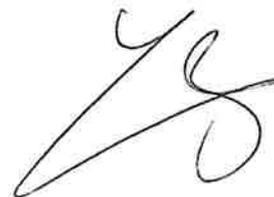
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-031-Approbation du compte de gestion 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-032-Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2022_CA_COMMUNE-BF

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-033-Approbation du compte administratif 2022 - Budget Commune

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2022 du Budget Commune :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 532 729.70 €
 - Recettes 808 468.70 €
 - Soit un excédent de 275 739.00 €**
 - **Un résultat de fonctionnement N-1 de 507 819,36 €**
 - **Soit un résultat de clôture de 2022 de 783 558,36 €**
- Section d'Investissement
 - Dépenses 348 886.09 €
 - Recettes 458 962.39 €
 - Soit un excédent de 110 076.30 €**
 - **Soit un résultat N-1 de -195 715,07 €**
 - **Soit un résultat de clôture de 2022 de -85 638,77 €**
 - **Des restes à réaliser pour un montant de 77 385,40 € en Dépenses et 53 230,00 € en Recettes**
- **Soit un résultat de clôture de 673 764,19 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine)
-VALIDE le compte administratif 2022 du Budget Commune.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} adjoint,
Romain DIEUMEGARD,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-034-Approbation du compte administratif 2022 - Budget lotissement Le Gerbier

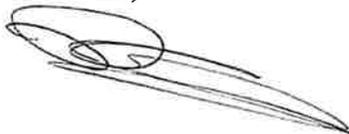
Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2022 du Budget Lotissement Le Gerbier :

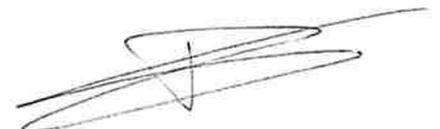
- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 448 142.81 €
 - Recettes 505 562.14 €
 - Soit un excédent de 57 419.33 €
 - Un résultat de fonctionnement N-1 de 66 447,22 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 123 866,55 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 320 246.74 €
 - Recettes 314 347.55 €
 - Soit un déficit de 5 899.19 €
 - Soit un résultat N-1 de -314 347,55 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de -320 246,74 €
 - Soit un résultat de clôture de -196.380,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine)
-VALIDE le compte administratif 2022 du Budget Lotissement Le Gerbier.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023

Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-035-Approbation du compte administratif 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2022 du Budget Lotissement Le Chêne Vert :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 81 354,46 €
 - Recettes 81 354,46 €
 - Soit un résultat de 0,00 €
 - Un résultat de fonctionnement N-1 de 0,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 0,00 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 80 644,46 €
 - Recettes 70 304,46 €
 - Soit un déficit de 10 340,00 €
 - Soit un résultat N-1 de 29 695,54 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 19 355,54 €
 - Soit un résultat de clôture de 19 355,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine)

-VALIDE le compte administratif 2022 du Budget Lotissement Le Chêne Vert.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2022_CA_PANNEAU-BF

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-036-Approbation du compte administratif 2022 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1^{er} adjoint, est désigné Président de la séance.

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2022 du Budget Panneaux photovoltaïques :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 0,00 €
 - Recettes 0,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 0,00 €

- Section d'Investissement
 - Dépenses 0,00 €
 - Recettes 0,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 0,00 €
 - Soit un résultat de clôture de 2022 de 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine)
-VALIDE le compte administratif 2022 du Budget Panneaux Photovoltaïques.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,

Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Romain DIEUMEGARD,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023.
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, Damien Coulais.

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-037-Affectation des résultats 2022 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la Commune, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2022

Un excédent de fonctionnement de	+783.558,36 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+507.819,36 €
Résultat de l'exercice 2022	+275.739,00 €
Un déficit d'investissement de	-85.638,77 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-195.715,07 €
Résultat de l'exercice 2022	+110.076,30 €
Reste à réaliser en dépenses	77.385,40 €
Reste à réaliser en recettes	53.230,00 €
Soit un besoin de de financement de	109.794,17 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2023 comme suit :

-en investissement (R1 1068)	109.794,17 €
-et pour solde, en excédent reporté (RF 002)	673.764,19 €
-et report en investissement (DI 001)	85.638,77 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2023_03_038-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

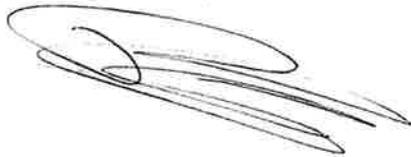
2023-03-038-Affectation des résultats 2022 - Budget lotissement Le Gerbier

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Lotissement Le Gerbier, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2022

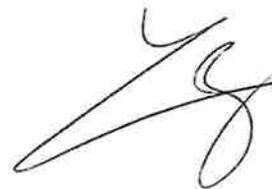
Un excédent de fonctionnement de	+123.866,55 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+66.447,22 €
Résultat de l'exercice 2022	+57.419,33 €
Un déficit d'investissement de	-320.246,74 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-314.347,55 €
Résultat de l'exercice 2022	-5.899,19 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2023 comme suit :
-et report en excédent reporté (RF 002) 123.866,55 €
-et report en investissement (DI 001) 320.246,74 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2023_03_039-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-039-Affectation des résultats 2022 - Budget lotissement Le Chêne Vert

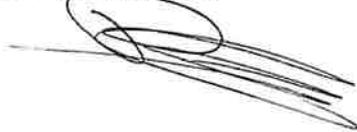
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du Lotissement Le Chêne Vert, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2022

Un excédent de fonctionnement de	0,00 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	0,00 €

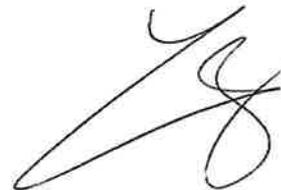
Un excédent d'investissement de	+19.355,54 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+29.695,54 €
Résultat de l'exercice 2022	-10.340,00 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2021 comme suit :
-et report en investissement (RI 001) +19.355,54 €

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE****Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Du MARDI 14 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-040-Vote du budget primitif 2023 - Budget Commune

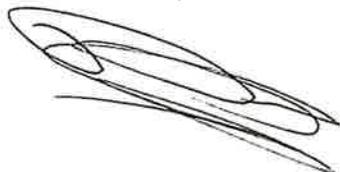
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 1.483.311,19 €
 - Recettes 1483.311,19 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 1.299.405,36 €
 - Recettes 1.299.405,36 €

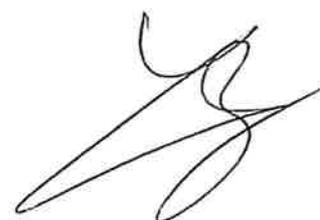
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-VALIDE le Budget Primitif de la Commune pour 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-041-Vote du budget primitif 2023 - Budget lotissement Le Gerbier

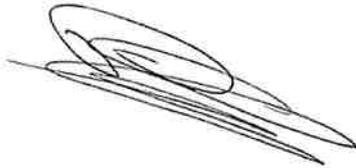
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 420.247,74 €
 - Recettes 420.247,74 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 320.246,74 €
 - Recettes 320.246,74 €

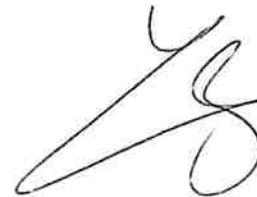
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Gerbier pour 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2023_BP_CHENE-BF

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-042-Vote du budget primitif 2023 - Budget lotissement Le Chêne Vert

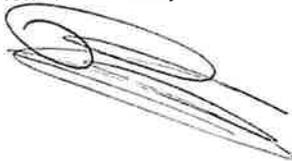
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 380.711,00 €
 - Recettes 380.711,00 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 380.000,00 €
 - Recettes 380.000,00 €

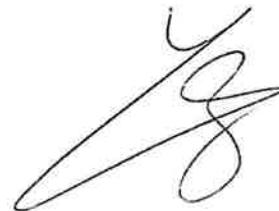
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves)

-VALIDE le Budget Primitif du Lotissement Le Chêne Vert pour 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-043-Vote du budget primitif 2023 - Budget Panneaux Photovoltaïques

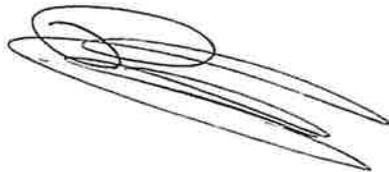
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses 11.380,00 €
 - Recettes 11.380,00 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses 82.815,11 €
 - Recettes 82.815,11 €

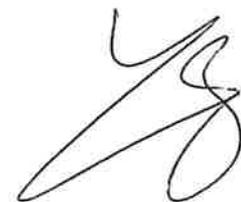
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-VALIDE le Budget Primitif des panneaux photovoltaïques pour 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*




*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 085-218502813-20230314-2023_03_044-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

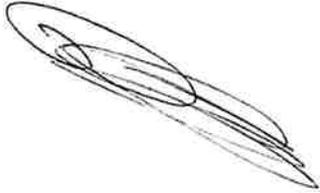
2023-03-044-Communauté de Communes Pays de Fontenay - Vendée : Désignation d'un membre pour la commission " Environnement - Développement durable- Déchets"

Suite à la démission de Mme Julie CHEPTOU, Monsieur le Maire propose de nommer un conseiller municipal afin de la remplacer au sein de la commission communautaire « Environnement et Développement durable – Déchets »

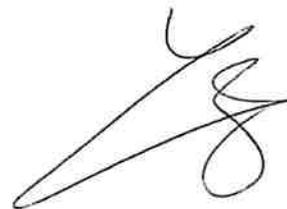
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-NOMME Mr Romain DIEUMEGARD afin de siéger au sein de la commission communautaire « Environnement et Développement durable – Déchets ».

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.

Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : COULAIS Damien

2023-03-045-Lotissement Le Chêne Vert : Mission maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 octobre 2021, il avait été décidé de retenir l'offre de la SELARL Damien VÉRONNEAU pour les travaux de maîtrise d'œuvre du lotissement du Chêne Vert à un taux de 4,5 % des travaux estimés au stade AVP.

Montant stade AVP : 284 348,90 € HT

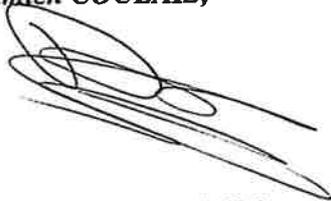
Honoraires : 12 795,70 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves) :

-EMET un avis favorable au contrat de service pour un montant de 12 795,70 € HT,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de service tel que présenté en annexe de la présente délibération..

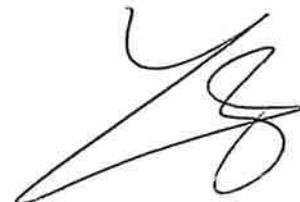
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le neuf mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LÉRIDON Marylène.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Absent(s) excusé(s) : LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine
SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves
Secrétaire : COULAIS Damien

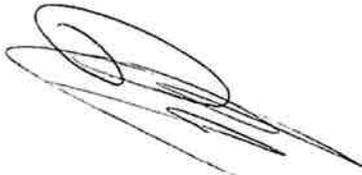
2023-03-046-Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente d'une parcelle, cadastrée AB 898 d'une superficie totale de 837 m², située 23 Rue des Coquelicots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mme LEBON Sandrine ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine et Mme SCHLICH Ludivine ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves) :

- RENONCE à son droit de préemption concernant la parcelle AB 898 située "23 Rue des Coquelicots" d'une superficie totale de 837 m²,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Damien COULAIS,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/03/2023
et publication du 21/03/2023.
Le Maire,



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

